



Thérapeutique Knight annonce la soumission d'une offre publique d'achat unifiée à B3 S.A.

MONTRÉAL, 20 déc. 2019 -- Thérapeutique Knight inc. (TSX : GUD) et sa filiale en propriété exclusive 1178991 CANADA INC (« **Knight** » ou « **l'offrant** ») ont annoncé aujourd'hui que, suite à son acquisition d'une participation avec contrôle (le « **transfert de contrôle** ») dans Biotoscana Investments S.A. (« **GBT** » ou « **la société** »), la Société a soumis à B3 S.A. – Brasil, Bolsa, Balcão (« **B3** ») une demande d'autorisation de réaliser une offre publique d'achat unifiée (telle que définie ci-dessous) pour l'acquisition de tous les certificats de dépôt brésiliens — les CDB de GBT (« **CDB** ») en circulation.

L'offre publique d'achat unifiée vise (i) à remplir l'obligation statutaire de Knight de mener une offre publique d'achat pour l'acquisition des CDB en circulation suite au transfert de contrôle (« **offre publique d'achat conditionnelle** »); et (ii) la cessation volontaire du programme de CDB de la société (« **cessation du programme de CDB** »). L'offre publique d'achat conditionnelle, ainsi que la cessation du programme de CDB, sont désignées aux présentes comme l'offre publique d'achat unifiée.

Knight offrira aux porteurs de CDB (i) le même prix, les mêmes modalités et les mêmes conditions négociées avec les actionnaires majoritaires dans le contexte du transfert de contrôle et, alternativement (ii) un prix alternatif à payer en liquidités à la date de règlement, comme indiqué ci-dessous.

- i. **Prix de l'offre : le prix de l'offre reflète les mêmes modalités négociées avec les actionnaires de contrôle pour le transfert de contrôle.** 10,96 BRL par CDB, tel qu'ajusté par le taux SELIC à partir de la date de clôture de l'opération de transfert de contrôle jusqu'à la date de règlement (« **prix de l'offre** »), à condition que (a) 8,77 BRL par CDB soient payés en liquidités, en BRL à la date de règlement; et (ii) que 2,19 BRL par CDB soient déposés en BRL dans un compte de garantie bloqué au profit des détenteurs de CDB qui ont choisi le prix de l'offre (les « **détenteurs de CDB en compte de garantie bloqué** »), conformément aux modalités établies à la convention de compte de garantie bloqué qui sera conclue entre l'offrant et l'agent dépositaire au bénéfice des détenteurs de CDB (« **convention de compte de garantie bloqué des détenteurs de CDB** »), laquelle doit refléter des modalités similaires à celles prévues à la convention de compte de garantie bloqué signée entre l'offrant, les actionnaires majoritaires et l'agent dépositaire (« **convention de compte de garantie bloqué actionnaires majoritaires** ») dans le contexte du transfert de contrôle. Le montant du compte de garantie bloqué sera libéré en parts égales sur une période de trois (3) ans à compter de la clôture, déduction faite des réclamations conformément aux modalités de la convention d'achat d'actions;
- ii. **Prix d'offre alternatif :** 10,15 BRL par CDB à payer en liquidités en BRL, tel qu'ajusté par le taux SELIC à partir de la date de clôture de l'opération de transfert de contrôle jusqu'à la date de règlement (« **prix d'offre alternatif** »). Si les détenteurs de CDB choisissent de recevoir le prix d'offre alternatif, ils n'auront pas le droit de recevoir un montant déposé dans le compte de garantie bloqué des détenteurs de CDB et renonceront expressément à toute réclamation qu'ils pourraient avoir à l'égard de ce montant, même si le montant total effectivement reçu par les détenteurs de CDB qui choisissent de recevoir le prix de l'offre est supérieur au prix d'offre alternatif.

La cessation du programme CDB sera en vigueur si les porteurs de CDB en circulation participant à l'offre publique d'achat unifiée et représentant un pourcentage égal ou supérieur aux deux tiers (2/3) des CDB en circulation participant à l'offre publique d'achat unifiée a) acceptent l'offre publique d'achat unifiée et vendent effectivement leurs CDB ; ou, b) acceptent expressément la cessation du programme de CDB (« **condition de cessation** »). Si la condition de cessation n'est pas remplie, GBT continuera son programme de CDB conformément à la réglementation applicable.

Toutes les autres modalités et conditions de l'offre publique d'achat unifiée, y compris les procédures particulières qui devraient être adoptées par les porteurs de BDR pour l'offre, seront divulguées conformément à la réglementation applicable.

Le processus de l'offre publique d'achat unifiée devrait prendre de 4 à 8 mois et sera entièrement financé par les liquidités du bilan de Knight.

À propos de Thérapeutique Knight inc.

Thérapeutique Knight inc., établie à Montréal, au Canada, est une société pharmaceutique spécialisée qui concentre ses efforts sur l'acquisition ou l'obtention sous licence de droits de distribution de produits pharmaceutiques novateurs destinés aux marchés canadien et internationaux distinctifs. Les actions de Knight se négocient à la TSX sous le symbole « GUD ». Pour plus de renseignements concernant Thérapeutique Knight inc., consultez son site Web au www.gud-knight.com ou www.sedar.com.

Énoncés prospectifs

Le présent document peut contenir des énoncés prospectifs pour Thérapeutique Knight inc. et ses filiales. Ces énoncés prospectifs, de par leur nature, comportent nécessairement des risques et des incertitudes susceptibles de faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux envisagés par ces énoncés prospectifs. Thérapeutique Knight inc. considère

que les hypothèses sur lesquelles reposent ces énoncés prospectifs sont réputées raisonnables à la date de leur formulation, mais elle avertit le lecteur que ces hypothèses sur des événements à venir, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Thérapeutique Knight inc. et de ses filiales, pourraient se révéler incorrectes. Les facteurs et les risques susceptibles de faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus font l'objet d'une discussion dans le rapport annuel de Thérapeutique Knight inc. et dans la notice annuelle de Thérapeutique Knight inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Thérapeutique Knight inc. rejette toute intention ou obligation d'actualiser ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit en réponse à de nouveaux renseignements ou à des événements à venir, sauf si la loi l'exige.

Pour plus d'information, communiquez avec :

Thérapeutique Knight inc.
Samira Sakhia
Présidente et chef des finances
Tél. : 514-678-8930
Télec. : 514-481-4116
info@gudknight.com
www.gud-knight.com